

Date de dépôt : 24 mai 2011

Rapport

de la Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Hugo Zbinden, Catherine Baud, Mathilde Captyn, Emilie Flamand, Michèle Künzler, Sylvia Leuenberger, Anne Mahrer, Brigitte Schneider-Bidaux, Pierre Losio, Jean Rossiaud et Christian Bavarel : Le découplage : vendre moins, gagner plus !

Rapport de majorité de M. François Haldemann (page 1)

Rapport de minorité de M. Hugo Zbinden (page 42)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. François Haldemann

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève, sous la présidence de M. Philippe Morel, a examiné cette proposition de motion lors des séances du 26 novembre, du 10 décembre, du 21 janvier, des 4 et 18 février, et des 11 et 25 mars 2011.

Ont pris part aux travaux de la commission : M^{me} Isabelle Rochat, conseillère d'Etat chargée du DSPE, M. Olivier Epelly, directeur du service de l'énergie, M^{me} Myriam Garbelly, adjointe scientifique au service de l'énergie, M^{me} Inka Sayed, assistante administrative au service de l'énergie.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier. Qu'il en soit remercié.

Présentation générale

Les signataires de la proposition de motion souhaitaient débattre de l'utilité de procéder au découplage de la rémunération perçue par les fournisseurs d'électricité indépendamment de la quantité d'électricité délivrées aux consommateurs.

Les débats ont été menés dans le but de définir si cette mesure pouvait être mise en œuvre à Genève, si les moyens de mise en œuvre semblaient justifiés en regard des gains d'économie d'énergie attendus et si d'autres mesures pouvaient atteindre les mêmes gains d'économie d'énergie avec des moyens plus faciles à mettre en œuvre ou moins contraignants.

Etant donnée le nombre de séances consacrées à cet objet et pour en simplifier la lecture, le rapport a été rédigé de la manière suivante :

A) Présentation par M. Zbinden, premier signataire de la proposition de motion

B) Auditions :

- M^{me} Géraldine Pflieger, maître d'enseignement et de recherches en politiques urbaines et de l'environnement, UNIGE
- M. Lukas Gutzwiller, expert en politique énergétique à OFAN
- MM. Marcel Ruegg, directeur financier et Philippe Verburgh, directeur pôle énergie des SIG
- M. Philippe de Rougement, président de Noe21
- MM. André Hurter, directeur général et Cédric Jeanneret, responsable Eco21 des SIG

C) Discussions et votes

D) Annexes

A. Présentation par les signataires de la proposition de motion

M. Zbinden prend la parole et déclare que cette motion a été déposée en janvier 2009. Il rappelle que son parti avait déposé un moratoire suite au budget voté au mois de décembre précédent et qu'il était encore nécessaire de proposer une alternative, raison de cette motion.

Il ajoute s'être intéressé au découplage avec M. de Rougement et avoir participé à un séminaire sur la question à Berne, sans être pour autant un expert. Il explique qu'il reste un grand potentiel d'économie à réaliser au niveau d'énergies inexploitées, des économies qui pourraient être rentables. Il précise que ces économies ne sont pas faites puisqu'elles ne soulèvent que peu d'intérêt et rencontrent un manque de compétences. Il précise que le manque de capacité d'investissement concoure à cette inaction. Il rappelle alors que le principe du découplage signifie que les gains des entreprises qui vendent de l'énergie sont découplés des ventes elles-mêmes. Il cite alors un des principes du découplage « Un plan du moindre coût pour les consommateurs devrait être le plan du plus grand profit pour le service public. ».

Il précise que ce principe fonctionne également pour l'eau. Il déclare ensuite que pour ce faire, les SIG doivent soumettre une demande de revenu nécessaire et d'estimation des ventes. Il ajoute que le régulateur fixe les tarifs selon les types de consommateur. Il explique alors que le revenu n'étant plus lié aux ventes, les SIG ne sont plus pénalisés pour leur programme d'économie, signifiant par ailleurs que les investissements peuvent être amortis. Il remarque en outre que les consommateurs et les actionnaires partagent dès lors les mêmes intérêts quant à une meilleure utilisation de l'énergie.

Il signale encore que ce modèle économique fonctionne en Californie. Il rappelle également que le marché est déjà régulé à Genève mais il mentionne que si le tarif est plafonné, toute vente supplémentaire augmente le revenu, ce qui n'est évidemment pas une incitation pour faire des économies. Il invite donc le Conseil d'Etat :

- « à étudier l'introduction à Genève d'un système dit « de découplage », qui rémunère les entreprises électriques indépendamment de la quantité d'énergie vendue ».

Un député (UDC) remarque que SIG s'est déjà fixé un maximum de 5%, les excédents étant utilisés pour diminuer les prix l'année suivante. Il remarque par ailleurs que si la consommation baisse, SIG demandera au Conseil d'Etat une augmentation du tarif.

M. Zbinden répond que SIG n'a aucune certitude.

Le même député (UDC) remarque qu'il y a en outre un effet pervers qui voit une augmentation du prix à cause des économies réalisées.

Un député (L) déclare que les prix augmenteront si l'on descend de 6000 Watts à 2000 Watts. Il se demande quelle est l'incitation pour le consommateur.

M. Zbinden répond que le découplage est un principe parmi d'autres pour parvenir à la société à 2000 Watts. Il précise que ce principe fonctionne sur les entreprises d'énergie comme SIG et non sur les consommateurs. Il ajoute que l'opération est neutre pour ce dernier.

Le même député (L) déclare que selon le texte, plus le consommateur consomme, moins il paye. Il répète que ce n'est pas incitatif.

M. Zbinden répond que c'est la moyenne sur l'année qu'il faut prendre en compte.

Un député (PDC) déclare que ce sujet a déjà été évoqué, le but étant d'amener le producteur à mieux utiliser l'électricité. Il pense que M. Zbinden part du préjugé que SIG ne fait que du business, ce qui n'est pas le cas. Il remarque, cela étant, que cette motion est intéressante et que, s'il ne faut pas remplacer la CCF, il doit être possible de trouver des alternatives. Il pense qu'il faudrait auditionner M. de Rougement et le département.

M. Zbinden déclare que cette motion ne propose pas une alternative à la CCF. Il ajoute que cette motion est intéressante puisque de nouvelles entreprises pourraient être intéressées au principe du découplage. Il rappelle alors qu'il y a pour l'heure 7,5 millions de compensation. Il ajoute que la baisse du tarif de 4% prévue est beaucoup plus importante que ces 7,5 millions.

Un député (R) déclare que son groupe trouve cette approche intéressante et qu'il serait nécessaire d'approfondir la réflexion. Il ajoute que la question porte sur l'outil économique qu'il faut pouvoir se donner pour réaliser des économies. Il précise que le principe de ce projet est similaire à celui de la médecine chinoise qui voit les médecins payés par leurs clients uniquement lorsqu'ils sont en bonne santé. Il pense qu'il y a de nombreux paramètres à prendre en compte.

Un député (L) demande quels sont les types d'usine de production d'énergie en Californie.

M. Zbinden répond qu'il y a sans doute plusieurs types de ressources.

M^{me} Garbely précise que ces usines utilisent aussi du charbon et des énergies fossiles.

Le même député (L) demande si ces sociétés sont autonomes.

M. Zbinden répond l'ignorer mais il rappelle que huit Etats américains ont adopté ce principe.

Un député (UDC) répond être ouvert aux auditions mais il rappelle que SIG est un petit acteur et que d'ici trois à quatre ans, le marché sera libéralisé.

Un député (PDC) remarque qu'il est vrai que SIG fait 20 millions de bénéfiques et qu'en vendant moins, ce bénéfice diminuera.

Un député (Ve) mentionne que l'idée est de fixer un revenu avec un volume de ventes variable.

Un député (MC) déclare que le principe lui semble intéressant. Il se déclare en faveur des auditions.

Un député (UDC) déclare que les gens chercheront le meilleur prix lorsque le marché sera libéralisé.

Un député (PDC) déclare que l'idée d'un revenu garanti pour l'entreprise est claire. Il se demande cependant ce qu'il en sera de la facture du consommateur.

M. Zbinden répond que le prix peut être adapté mais il mentionne qu'il ne faut pas s'attendre à de gros écarts. Il signale qu'il fera encore parvenir des documents aux commissaires.

Un député (R) signale qu'il est question des entreprises électriques et pas seulement des SIG. Il ajoute que l'idée vise en outre les entreprises et non les consommateurs.

Un député (Ve) déclare qu'il s'agit donc d'un système vertueux qui incite à l'économie d'énergie pour un gain similaire.

Un député (UDC) pense que c'est au niveau du pays que ce système devrait être appliqué.

M^{me} Garbely intervient et déclare que le cadre juridique est fixé et que SIG possède le monopole du réseau et que seules les grosses entités ont le choix du producteur. Elle ajoute que le tarif du cheminement de l'énergie est calculé selon des directives fédérales très détaillées. Elle indique encore que le Conseil d'Etat approuve son tarif en fonction des éléments que SIG lui fournit. Elle rappelle que le Conseil d'Etat ne peut pas, cela étant, intervenir sur les prix fixés par les fournisseurs.

Un député (R) remarque que ce mécanisme de régulation économique est intéressant et il pense qu'il faudrait avoir l'intelligence d'étudier le sujet avant de se fermer des barrières.

Un député (UDC) rappelle que SIG a déjà perdu des clients puisque des sociétés sont capables de proposer des prix plus bas.

Une député (S) déclare également que le sujet est intéressant. Elle ajoute être ouverte à des auditions. Elle remarque encore que la proposition de base est louable.

Un député (Ve) déclare qu'il est nécessaire de savoir si le découplage est praticable en Suisse et si le marché le permet. Il ajoute qu'il serait bon de comparer les marchés américain et suisse.

Un député (L) pense que l'audition d'un représentant fédéral serait intéressante avant d'entamer six mois de travaux.

Un député (R) mentionne qu'il faudrait entendre quelqu'un qui puisse expliquer le changement de paradigme et qui indique comment faire avec le contexte actuel.

Un député (UDC) déclare qu'il faut aussi entendre les SIG car ce sont les premiers intéressés.

M^{me} Garbely propose alors l'audition de Mme Géraldine Pflieger qui travaille à l'université à Genève après avoir travaillé à Berkeley. Elle ajoute que cette personne a donc une connaissance des réseaux électriques et de la Californie.

Les différentes auditions seront donc organisées.

B. Auditions

Audition de M^{me} Géraldine Pflieger, maître d'enseignement et de recherches en politiques urbaines et de l'environnement, UNIGE

Le président déclare ensuite qu'une audition est prévue et il rappelle que la Commission souhaitait également entendre l'Office fédéral de l'énergie. Il précise que M. Lucas Gutzwiller est à disposition et qu'il va organiser cette audition. Il ajoute qu'on lui a également suggéré l'audition des SIG puisqu'il serait intéressant de connaître les répercussions qu'une telle mesure aurait sur cette entité.

Les commissaires sont en faveur de ces auditions, ainsi que celle de M. de Rougement.

M^{me} Pflieger prend la parole et déclare être docteur en science politique et travailler sur l'énergie et l'environnement. Elle précise avoir travaillé à Berkeley pendant la crise énergétique et avoir observé les fonctionnements des entreprises d'énergie du Chili.

Elle ajoute être chercheur à l'Université de Genève depuis sept ans. Elle en vient alors au découplage et déclare qu'il existe deux voies de régulation tarifaires, soit la régulation par les prix ou *price cap*, après une procédure d'évaluation telle qu'on la connaît aux USA. Elle ajoute que la seconde voie de régulation s'opère par les coûts, soit *cost +*. Elle mentionne que les coûts de l'entreprise sont analysés puis y sont ajoutés les profits qui ont été définis.

Elle mentionne qu'il s'agit d'une régulation plus stricte pour l'entreprise mais également un fonctionnement moins risqué pour elle. Elle ajoute que le régulateur a deux problèmes, soit les asymétries d'informations qui mènent à une anti-sélection attirant des entreprises peu performantes, et l'aléa moral voyant une entreprise offrir un service trop qualitatif par rapport à sa performance. Elle précise que ces deux voies de régulation présentent en l'occurrence autant d'avantages que de désavantages. Elle montre le tableau ci-dessous pour illustrer ses propos.

| | Anti-sélection | Aléa moral |
|-----------|----------------|------------|
| Price cap | -- | ++ |
| Cost + | ++ | -- |
| | | |

Elle signale ensuite que les principes du découplage sont :

- la compagnie soumet ses coûts, ses ventes et ses profits attendus,
- le régulateur fixe les prix en fonction des coûts,
- la différence entre le revenu réel et estimé est soit remboursé soit facturé au consommateur,
- cela incite les compagnies aux économies d'énergie.

Un député (UDC) se demande ce qui se passe si le climat économique est mauvais et l'hiver plutôt doux.

M^{me} Pflieger reviendra sur cet aspect ultérieurement. Elle explique ensuite que ce système vise les entreprises privées et a pour but d'inciter les actionnaires à faire des économies. Elle remarque que douze états américains appliquent déjà ce principe mais que la plupart sont encore en phase de pilotage. Elle mentionne toutefois que l'expérience démontre que les entreprises soumises à ce régime sont effectivement incitées aux économies d'énergie et y voient même une atténuation du risque commercial. Elle ajoute que les distributeurs privés ont maintenant tendance à soutenir ce système, ce qui n'est pas anodin aux USA puisque ces entreprises ont été considérées

pendant longtemps comme des freins pour l'application des mesures d'économie d'énergie.

Elle ajoute que ce système n'est par contre pas si incitateur pour les consommateurs puisque la variation de prix est très limitée. Elle ajoute qu'il en va de même pour le service rendu. Elle remarque en outre que les frais d'administration et d'information pour la définition des tarifs est importante. Elle ajoute que ce système masque d'autres outils centrés sur les consommateurs (permis et autre certificats blancs). Elle précise que l'on constate, avec ce système, une stabilisation de la consommation électrique en Californie, mais elle pense qu'il faut prendre en compte d'autres facteurs comme la libéralisation du marché de l'énergie, les coupures et les craintes de pénurie, ainsi que l'investissement massif dans les programmes d'économie d'énergie. Elle mentionne que la transposition de ce système en Suisse entraînerait quelques questions. Elle déclare encore qu'il n'y a pas de régulateur unique en Suisse alors que c'est le cas en Californie. Elle signale que l'Elcom régule l'utilisation du réseau alors que c'est M. Prix et la Comco qui gèrent les prestations. Elle explique que cela implique que Genève ne peut intervenir que sur une part limitée du prix. Elle remarque qu'il y a en outre une volatilité des coûts d'approvisionnement et qu'il est nécessaire d'acheter sur le marché à court terme en cas de hausse de la consommation. Elle ajoute qu'il faut également se poser la question de « qui régule les tarifs des nouveaux entrants ». Elle mentionne ainsi que si SIG est régulé, tel ne sera pas le cas par exemple de la Romande Energie qui pourrait dès lors faire du dumping. Elle précise qu'il n'y a pas de dumping de ce type en Californie.

Elle signale ensuite que ce sont les entités publiques et les citoyens qui sont les propriétaires des SIG et elle se demande pourquoi les actionnaires auraient intérêt à augmenter les ventes d'électricité.

Elle déclare alors qu'il est clair que la position du canton est ambiguë en raison de la redevance qu'il touche. Elle remarque cependant que le canton a déjà démontré son intérêt pour les économies d'énergie. Elle ajoute que dans le domaine de l'eau, un découplage serait intéressant puisque la consommation a baissé et que les tarifs n'ont pas augmenté depuis dix ans. Elle rappelle encore que le consommateur est très sensible à l'augmentation du tarif de l'électricité mais que cela doit être lisible. Elle précise que l'affaire de Swissgrid a éclairé cet aspect.

Elle remarque qu'il est également possible de se demander ce qu'il en sera de l'augmentation de la consommation de l'électricité avec la substitution des énergies. Elle rappelle également que la hausse de la consommation implique une baisse des prix, ce qui est un message ambigu pour le consommateur. Elle rappelle que ce dernier a besoin de messages

clairs et qu'un principe de bonus/malus peut être une mesure intéressante. Elle indique que le découplage ne prend pas assez en compte le comportement des consommateurs et elle pense qu'il existe à Genève des instruments incitatifs intéressants.

Un député (PDC) remarque qu'il y a en somme le problème du consommateur et de son comportement, ainsi que le problème du prix et de la variation de consommation.

Un député (UDC) remarque que ce système peut être antiéconomique. Il ajoute qu'augmenter le prix de l'électricité alors que les gens sont en difficulté semble peu judicieux. Il se demande à quel niveau il faudrait mettre en place ce système, au niveau Suisse ou au niveau Européen.

M^{me} Pflieger répond que la distribution n'est pas directement ouverte à la concurrence et en tout cas pas à des opérateurs étrangers. Elle pense qu'en l'état de la libéralisation, le bon périmètre pour appliquer ce système serait la Suisse. Elle ajoute que la concurrence agressive se développe entre les opérateurs publics.

Le même député (UDC) demande ce qu'il en est de la hausse admissible des prix.

M^{me} Pflieger répond qu'elle peut être de 3%.

Le même député remarque que cette limitation est telle qu'elle pourrait nuire aux entreprises.

M^{me} Pflieger acquiesce et elle mentionne que c'est la raison pour laquelle il faut réactualiser le système tous les trois à cinq ans.

Un député (MCG) demande s'il serait intéressant de cumuler ce principe du découplage avec des mesures incitatives.

M^{me} Pflieger répond que le découplage n'intéresse que le producteur. Elle pense qu'il serait plus judicieux de voter une augmentation des tarifs des SIG, ce qui reviendrait au même sans mise en place d'une lourde infrastructure.

Un député (L) demande ce qu'il en est des certificats blancs et des comptages directs et indirects des SIG. Il se demande également comment gérer le modèle de croissance d'une entreprise avec un système de découplage.

M^{me} Pflieger répond que le Chili possède une régulation très ferme, réévaluée tous les quatre ans. Elle ajoute qu'il est possible de constater que les prix suivent les coûts des entreprises, lesquelles sont dans une situation très confortable. Elle remarque que cela permet par ailleurs d'éviter les surinvestissements.

Elle en vient ensuite aux certificats blancs et elle déclare qu'il s'agit d'une valorisation économique de l'énergie économisée. Elle précise que ces certificats fonctionnent comme les certificats verts. Elle ajoute que la valeur économique du négawatt est pour le moment sous-estimée.

Un député (Ve) ne comprend pas. Il se demande comment faire à Genève pour agir sur les entreprises qui arrivent sur le marché. Il se demande par ailleurs quel est le système idéal.

M^{me} Pflieger répond que le postulat de la motion dit que les entreprises à Genève ne sont pas motivées à faire des économies d'énergie. Elle rappelle cependant que les SIG sont sous la tutelle du canton et des communes, et qu'il existe différents outils. Elle se demande dès lors si les SIG ne sont pas réellement motivés aux économies d'énergie et si cette entité a les moyens pour mener une politique de ce type. Elle ajoute qu'il y a des formes de cooptation de moyens financiers pour ce faire. Elle évoque encore la régulation des marchés en Suisse en déclarant qu'elle demeure très faible par rapport à d'autres pays. Elle ajoute qu'elle serait en faveur d'un renforcement massif de l'Elcom et d'un développement de ses compétences. Elle ajoute ne pas pouvoir dire quel est le système idéal pour Genève mais elle pense qu'il y a de quoi innover.

Un député (PDC) remarque que le découplage n'est donc guère idéal pour Genève en raison de la multiplicité des acteurs. Il ajoute que SIG est en outre une entreprise publique alors que ce système s'applique de préférence à des entreprises privées.

M^{me} Pflieger répond que la propriété de l'entreprise est importante. Elle pense en outre que le canton a plus de compétences légales entre ses mains pour intervenir que le régulateur californien. Elle ajoute, cela étant, que le débat est intéressant puisqu'il permet de mettre en lumière la tutelle du canton.

Un député (Ve) comprend que ce système réduit les risques et augmente les bénéfices à long termes. Il comprend également que ce système n'est pas incitatif pour le consommateur. Il se demande s'il serait possible de mettre en place un système dont la hausse de consommation entraînerait une hausse du tarif.

M^{me} Pflieger répond que les entreprises actives dans le domaine de l'énergie ont des coûts fixes démesurés et qu'il est nécessaire d'éviter la non-durabilité de ces services. Elle ne croit pas dès lors qu'il soit possible d'adopter un principe tel que proposé par le préopinant.

Le même député remarque que les producteurs n'ont toutefois aucune raison d'inciter les consommateurs à économiser l'énergie. Il demande

ensuite s'il a été possible d'identifier en Californie la part de la baisse liée au découplage.

M^{me} Pflieger répond que toutes les évaluations qui ont été menées ne parviennent pas à mettre en évidence l'importance de l'incidence entraînée par le découplage, notamment en raison des investissements réalisés par les pouvoirs publics à cet égard.

Le même député demande si les sources d'énergie ont un impact différent sur l'efficacité du découplage.

M^{me} Pflieger répond que l'énergie nucléaire entraîne une plus grande stabilité et favorise ce système, alors que le prix du baril de pétrole fluctue tellement qu'il est nécessaire de réactualiser tous les quatre ans le système. Elle signale que l'énergie hydro-électrique en Suisse est utilisée par Alpiq et est vendue sur le marché spot au jour le jour, ce qui entraîne une augmentation de la volatilité.

Un député (R) demande si des études empiriques sur les changements de comportement liés à des hausses de tarif ont été menées. Il se demande également comment Genève se positionne par rapport aux autres cantons.

M^{me} Pflieger répond ne pas avoir les chiffres de l'élasticité sous les yeux mais elle sait que le chiffre est inférieur à 1. Elle fera parvenir cette information à la Commission. Elle ajoute que Genève, en ce qui concerne le prix du Kwh, se trouve dans la moyenne. Elle précise qu'il ne faut pas comparer avec la France puisque ce pays sous-évalue le prix du Kwh nucléaire, en évitant des coûts assuranciers.

Un député (S) demande ce qu'il en était de la Californie avant que le principe du découplage soit adopté.

M^{me} Pflieger répond que le principe était le même qu'à Genève, de nature monopolistique, mais avec une entreprise privée.

Le même député demande s'il n'y a pas un autre état américain qui mène une politique similaire.

M^{me} Pflieger acquiesce mais elle mentionne que le recul n'est pas suffisant. Elle rappelle alors que la Californie est confrontée à une forte pollution inhérente à la production de son énergie.

Un député (UDC) se demande si ce système n'est pas quelque peu antisocial à l'égard des personnes modestes.

M^{me} Pflieger répond que la tarification linéaire est antisociale dans tous les domaines. Elle rappelle, cela étant, que des tarifs réduits sont proposés aux personnes qui se trouvent dans des situations précaires. Elle répète qu'il y a un problème de valorisation des négawatts et qu'il existe des outils pour y

pallier. Elle pense qu'il serait plus intéressant d'aller dans ce sens que de passer par le système du découplage.

Un député (R) se demande aussi si ce système de découplage ne risque pas de ruiner les efforts consentis par des subventions octroyées autres différents types de production d'énergie renouvelables comme le solaires et l'éolien. En effet, les coûts de production de l'énergie renouvelable sont largement supérieurs à ceux de l'énergie fossile ou hydraulique. En cherchant à augmenter artificiellement le prix de l'énergie, on risquerait éventuellement à limiter l'implantation des énergies renouvelables.

Audition de M. Lukas Gutzwiller, expert en politique énergétique à OFAN

M. Gutzwiller déclare souhaiter donner une vue d'ensemble sur les mesures d'efficacité existantes. Il évoque en premier lieu le plan d'action approuvé en 2008 par le Conseil fédéral :

- Programme bâtiments avec 200 millions redistribués pour des assainissements,
- Instruments pour les industries,
- Appareils/moteurs concernant les ménages (standards donnés par la Confédération qui suit l'Union européenne),
- Mobilité,
- Recherches/transferts technologiques et perfectionnements,

Il remarque, cela étant, que le sujet qui intéresse la Commission relève de la partie industries/services et il remarque que les instruments sont les bonus d'efficacité et les certificats pour les mesures d'efficacité.

Un député (UDC) demande quel est le rendement d'un moteur électrique. Il se demande s'il n'y aurait pas des progrès à faire dans ce domaine.

M. Gutzwiller répond que le rendement oscille entre 80 et 85%. Il ajoute qu'il n'y a pas encore d'améliorations à cet égard. Il précise que cela dépend de la masse de cuivre qui se trouve dans le moteur. Il rappelle en l'occurrence que le prix du cuivre a augmenté.

Le même député demande quelle est la perte au départ.

M. Ebelly répond que cette perte est de 5%.

M. Gutzwiller explique alors qu'en 2009, un groupe de travail a examiné les différentes mesures que sont les taxes d'incitation, le découplage, les bonus d'efficacité électrique (existe à Zurich), les certificats blancs comme en France ou en Italie et il précise qu'il est apparu que le marché n'était pas

suffisant en Suisse en raison des coûts de transaction. Il ajoute qu'il convient de différencier ce qui est techniquement faisable et ce qui est économiquement raisonnable. Il rappelle que le retour sur investissement est de huit ans pour le bâtiment, et de quatre ans pour les industries. Il signale encore que le potentiel d'économie dans les applications et les processus industriels est estimé entre 10 et 15%.

Il rappelle ensuite que la consommation électrique en Suisse est de 60 térawatts, dont 30 sont consommés par l'économie. Il signale qu'il serait possible d'économiser 50% dans les services et 25% dans l'industrie. Il déclare encore que c'est notamment au niveau de l'éclairage que les potentiels d'économie sont importants. Il mentionne ensuite qu'une entreprise consommant plus de 500 MWh par année est considérée comme un gros consommateur. Il ajoute qu'une facture d'un million peut être diminuée de 100 000.- grâce au bonus, soit un montant important. Il déclare encore que prendre des mesures pour les gros consommateurs permet de couvrir 2/3 de la consommation du secteur économique.

Un député (Ve) demande qui sont les gros consommateurs.

M. Gutzwiller répond qu'il y a vingt entreprises en Suisse qui sont les plus gros consommateurs. Il ajoute que 4'000 entreprises sont au niveau des critères MoPEc, soit les grandes banques dont les serveurs nécessitent beaucoup d'énergie pour leur refroidissement, ainsi que les hôpitaux.

Un député (L) demande quel est le coût de consommation pour les hébergeurs web.

M. Gutzwiller l'ignore.

Le même député demande si ce chiffre peut être estimé.

M. Gutzwiller répond qu'il faut distinguer les serveurs et les ordinateurs dans les ménages.

M. Ebelly déclare pouvoir fournir des chiffres à cet égard. Il remarque qu'une étude datant de 2002 a été menée sur le sujet dans la perspective d'une implantation de datacenters. Il ajoute qu'il enverra cette étude.

M. Gutzwiller explique ensuite que selon le MoPEc, il existe différents instruments portant sur les énergies fossiles. Il précise que c'est le cas de la loi sur le CO2 avec la convention d'objectifs contraignante. Il évoque encore le modèle pour les gros consommateurs ainsi que les prescriptions pour les bâtiments. Il en vient ensuite aux instruments concernant la consommation électrique, et les appels d'offres publiques portant notamment sur les projets additionnels non économique. Il cite encore la norme SIA 380 qui concerne les bâtiments, et les standards minimums pour les appareils électrique. Il

signale, à l'égard de la norme 380, qu'elle se base sur des critères techniques et qu'elle permet d'obtenir des bonus si le bâtiment remplit les conditions. Il pense qu'il serait bon que les cantons adoptent le modèle pour les gros consommateurs.

Un député (UDC) se demande si la possibilité d'acheter de l'énergie ailleurs n'est pas un frein à toutes ces mesures.

M. Gutzwiller acquiesce et déclare que c'est l'un des gros défauts du principe de découplage. Il en vient alors à ce dernier et il explique que l'idée de base est de découpler le bénéfice du fournisseur de la quantité d'électricité vendue. Il ajoute qu'il est toutefois difficile de fixer des buts pour chaque entreprise compte tenu de l'hétérogénéité existante. Il ajoute qu'il est également difficile de superposer l'efficacité énergétique à l'efficacité économique des réseaux de distribution. Il rappelle en outre que les SIG vendent en plus de l'énergie des services. Il mentionne ensuite que le prix de l'énergie est composé du prix de production qui est une variable et du coût de distribution qui est évidemment le montant le plus cher. Il déclare alors qu'une régulation du prix du réseau peut avoir un effet sur la consommation d'énergie.

Il mentionne en conclusion que le découplage est intéressant pour fixer des buts d'économie d'énergie mais que cela ne peut pas se faire au niveau du canton. Il signale encore que les SIG sont déjà dans un régime comparable au découplage californien. Il évoque encore le bonus d'efficacité électrique en cours à Zurich et il explique qu'il s'agit d'un mandat de la ville qui a initié ce projet. Il ajoute que tous les gros consommateurs participent et profitent donc de ces bonus. Il précise que ce principe a permis de promouvoir le modèle PME de l'AENEC.

Un député (Ve) demande si cette convention d'objectifs est en force à Zurich.

M. Gutzwiller acquiesce en précisant que c'est le cas depuis cinq ans.

Le même député demande quels sont les effets mesurés.

M. Gutzwiller répond que le pourcentage est fixé à 17%. Il remarque cependant qu'il n'y a qu'une seule personne qui s'occupe du sujet et qu'elle ne peut donc pas mener d'audit dans les entreprises.

Un député (UDC) se demande comment le contrôle s'opère à Zurich, notamment à l'égard des filiales qui peuvent se trouver dans un autre canton.

M. Gutzwiller répond que ce n'est pas le cas. Il ajoute que si le projet se complexifie, il sera nécessaire de songer à des audits comme ce qui concerne le domaine du CO₂. Il remarque alors que 800 GW/h ont été économisés ces

dix dernières années par le biais de l'AENEC et il mentionne qu'avec les appels d'offres, l'économie est envisagée à 200 GW/h ces dix prochaines années. Il ajoute qu'avec le bonus d'efficacité, ce sont un à deux TWh qui peuvent être économisés. Il précise que c'est au niveau des bâtiments que le plus haut potentiel existe. Il signale ensuite qu'avec le découplage, on crée un conflit avec la libéralisation du marché. Il rappelle que la Confédération mise sur le marché des gros consommateurs et le renforcement des objectifs à atteindre sur la consommation électrique.

Un député (Ve) remarque que le découplage ne va pas à l'encontre des lois. Il se demande si ce principe fonctionne en Californie en raison du nombre de fournisseurs. Il se demande encore si les contrats de prestations ne se rapprochent pas du découplage.

M. Gutzwiller répond qu'aucun canton n'a été dans le sens du découplage. Il rappelle alors que la loi actuelle est la première phase de la libéralisation du marché. Il pense qu'à terme le découplage sera en contradiction avec le marché.

Un député (UDC) demande quelles sont les perspectives d'ici 2030 quant à la consommation électrique. Il se demande de quelle manière il sera possible de tout couvrir.

M. Gutzwiller répond que deux votes populaires doivent intervenir, en 2013, sur les centrales nucléaires. Il pense donc que ces questions trouveront des réponses cette année encore. Il indique ensuite que la hausse démographique et la croissance économique seront prises en compte. Il précise que l'ancienne loi qui disait que la croissance de la consommation était le double du PIB est maintenant révolue.

Une député (S) demande s'il est possible d'obtenir des éléments des conclusions du groupe de travail. Elle se demande également pourquoi le système adopté à Zurich ne peut pas être appliqué à l'ensemble du pays. Elle se demande par ailleurs si la piste de réflexion portant sur les taxes a été abandonnée.

M. Gutzwiller répond que le fournisseur électrique à Zurich produit plus qu'il n'a besoin. Il ajoute qu'une taxe d'incitation au niveau national et difficilement applicable.

La même députée remarque que 18 millions semblent une somme modeste pour le financement des projets. Elle se demande s'il y en a beaucoup.

M. Gutzwiller répond par la négative mais il rappelle qu'il n'y a eu qu'une année d'écoulée depuis cette mesure. Il précise cependant que ces projets sont techniquement limités.

La même députée remarque que la modestie du nombre de projets s'explique donc par les difficultés de communication. Elle se demande comment les entreprises sont mises au courant sur la possibilité de financement de projets.

M. Gutzwiller répond que la médiatisation se fait par le biais de l'office.

Un autre député (S) rappelle qu'il était question du modèle bâlois à l'époque. Il ne sait pas si une évaluation a été menée sur ce modèle.

M. Gutzwiller acquiesce en remarquant que cette évaluation s'est déroulée en 2004. Il rappelle qu'il y avait une taxe d'incitation (1 centime/1 KWh) qui subventionnait les programmes. Il mentionne que c'est un principe similaire à celui d'Eco 21.

M^{me} Garbely ajoute qu'il y a deux taxes à Bâle, celle qui sert au financement de projets et une véritable taxe incitative redistribuée à la population. Elle précise pouvoir retrouver l'étude d'évaluation.

Le même député (S) remarque que c'est la M 1569 dont il était question. Il ne sait pas ce qu'il en est du rapport.

Un député (Ve) déclare avoir l'impression qu'il y a toujours dix ans de retard à l'égard des normes et il pense qu'une taxe est une mesure efficace et rapide.

M. Gutzwiller acquiesce. Il remarque que les normes poussent l'industrie à développer des technologies dont les prix finalement baissent. Il évoque à cet égard les ampoules écologiques qui sont passées de 20.- à 5.- Il ajoute qu'il en va de même pour les voitures électriques.

Un autre député (Ve) demande si les normes européennes sont plus exigeantes en ce qui concerne les appareils ménagers.

M. Gutzwiller répond par la négative en mentionnant que c'est l'inverse, bien que la différence soit minime.

Le même député (Ve) demande si des mesures s'intéressent aux pertes électriques.

M. Gutzwiller répond que c'est techniquement très difficile. Il remarque qu'il est question de câblage souterrain et de courant continu mais il mentionne qu'il n'y a guère de moyens. Il ajoute que c'est aux entreprises de réduire ces pertes. Il rappelle encore qu'envoyer de l'électricité sur de longues distances entraîne plus de pertes.

Le même député remarque que le système commercial actuel entraîne donc des pertes.

Audition de MM. Marcel Ruegg, directeur financier et Philippe Verburgh, directeur pôle énergie des SIG

M. Verburgh prend la parole et déclare que le decoupling est une dissociation entre les profits et les quantités d'électricité vendues. Il procède alors à une présentation Powerpoint dont une copie est remise à chaque membre de la Commission.

M. Ruegg signale que tous les Etats américains n'ont pas adopté le principe du decoupling mais que tous ont établi un cadre légal. Il ajoute que dans plus de 90% des cas, ce sont les SI américains qui sont mandatés pour mener à bien ces programmes. Il ajoute que le decoupling est complexe à gérer compte tenu de la multiplicité des facteurs.

Il évoque ensuite le programme Eco 21 et rappelle qu'il existe différents programmes ciblant les différents secteurs. Il ajoute que le premier bilan est réjouissant, soit 28 GWh/an d'économisé en 2010. Il précise que l'objectif pour 2013 est de 150 GWh/an. Il ajoute que les SIG se sont associés à l'université pour que cette dernière mette en place des monitorings. Il signale que cela permet également à l'université de développer des recherches. Il répète que sur cinq ans, ce sont 53 millions d'économisés par le biais d'Eco 21 pour une économie de 150 GWh/an en 2013, soit 120 millions pour les consommateurs. Il pense que tous les efforts de diminution de la consommation seront sur le long terme intéressants pour le consommateur. Il ajoute que les économies d'énergie sont un business rentable pour tous.

M. Ruegg indique que les SIG octroient 400 000.- à l'université pour des spécialistes travaillant sur des projets spécifiques. Il remarque en outre qu'une thèse de doctorat va se lancer sur les certificats blancs.

Un député (UDC) remarque qu'il y a donc très peu d'Etats américains qui ont choisi le decoupling, ce qui laisse à penser que ce n'est pas la panacée.

M. Ruegg répond qu'il s'agit d'une mesure parmi d'autres.

Le même député déclare qu'il ne savait qu'il y avait en Californie une taxe de 1% versée en subvention aux entreprises. Il pense que ce système ne permet pas une grande transparence.

M. Ruegg remarque que c'est une méthode de financement mais il rappelle que la Californie n'a pas vu d'augmentation de sa consommation depuis des années alors que dans d'autres Etats, la consommation et les tarifs ont doublé.

Le même député déclare que les SIG ont fait du decoupling sans s'en rendre compte.

M. Ruegg répond par la négative et explique que les SIG se sont inspirés des stratégies qui fonctionnent. Il ajoute que l'idée était de lisser les tarifs dans la durée.

Un député (MCG) demande si les SIG proposent des audits pour les entreprises. Il demande également, si tel est le cas, combien d'audits sont réalisés et quels en sont les effets.

M. Verburgh répond que le but est de proposer aux entreprises un plan d'actions basé sur un audit mené par un spécialiste que les SIG financent en partie.

Le même député remarque que personne n'est capable de mener ces audits au sein des SIG.

M. Verburgh répond que les SIG ont cinq spécialistes qui s'occupent de l'ensemble du marché.

M. Ruegg ajoute que la plupart des audits ont démontré qu'il y a un réel avantage financier pour les entreprises. Il remarque qu'il ne s'agit toutefois pas pour elles de questions stratégiques, raison pour laquelle elles sont peu réceptives.

Le même député signale qu'une convention d'objectifs a été suggérée. Il se demande s'il faut véritablement mettre un cadre légal et si les SIG sont en faveur.

M. Ruegg répond qu'il est difficile d'avoir une opinion sur cette question. Il rappelle que les SIG se basent sur le cadre légal pour mener leurs différentes actions.

M. Verburgh ajoute que les SIG ne peuvent rien imposer à leurs clients et ne peuvent que les inciter à faire quelque chose. Il ajoute que le cadre légal relève de la responsabilité du politique. Il mentionne encore que l'action des SIG est évidemment très ciblée par rapport au cadre légal.

Un député (Ve) remarque que les SIG ont déjà fait de gros efforts allant dans le sens du decoupling. Il ajoute que ce qui est important, c'est d'économiser de l'énergie. Il pense qu'il faudrait trouver un cadre légal permettant de continuer ces efforts, peut-être par le biais d'une taxe.

M. Verburgh répond qu'une taxe peut en l'occurrence être considérée comme un investissement permettant de générer un gain.

M. Ruegg ajoute qu'Eco 21 est un énorme pari. Il rappelle que les SIG travaillent normalement sur l'offre alors qu'Eco 21 entraîne les SIG à travailler sur la demande. Il rappelle encore que Cadiom a dix ans alors que le baril était à 25 dollars. Il pense en fin de compte que la problématique réside en un changement de mentalité.

Un député (R) demande ce qu'il en est du concept de courbe de charge.

M. Verburgh répond que c'est la manière dont un ménage consomme durant la journée et sur une année. Il précise que l'idée est d'attirer l'attention des gens sur les pointes de consommation afin qu'ils puissent diminuer cette dernière.

M. Ruegg signale que le coût de l'électricité est également dû au fait qu'il y a une certaine pénurie aux moments de pointe. Il remarque qu'il y a à contrario des moments de plat ou le prix est même négatif.

Un député (Ve) demande si les 28 GWh/an sont une estimation.

M. Ruegg acquiesce en déclarant que l'université confirmera ce chiffre en avril.

Le même député (Ve) demande si la cible de 150 GWh/an prévue pour 2013 prend en compte l'interdiction des ampoules à filament.

M. Ruegg acquiesce.

M. Verburgh répète que les économies générées par Eco 21 sont mesurées par l'université.

Le même député remarque que les SIG consomment 2% d'électricité et représentent donc un gros consommateur. Il demande pour combien les mesures prises par les SIG entrent dans l'économie ciblée.

M. Ruegg répond que les SIG ne sont pas concernés par Eco 21 tout en étant très concernés par les économies d'énergie.

M. Verburgh ajoute que les économies faites par les SIG ne sont donc pas imputées à Eco 21.

Le même député demande à combien se montent les économies réalisées par les SIG sur leurs sites.

M. Ruegg répond que ce chiffre sera présenté avec les comptes. Il signale que le GLN n'est pas non plus intégré à Eco 21.

Le même député demande si les gros serveurs sont une cible d'Eco 21.

M. Ruegg répond par la négative en mentionnant que les mesures pouvant être prises sont trop rentables. Il précise que les serveurs SIG ont été changés avec un gain énergétique de 70%. Il ajoute qu'il ne s'agit donc pas d'une problématique financière mais plutôt d'une question de confidentialité et de risques.

M. Epelly signale qu'une étude américaine indique qu'en 2006, les datacenters représentaient 1,5% de la consommation des USA. Il ajoute qu'en 2007, les datacenters représentaient 2% de la consommation en Europe. Il mentionne encore que des projections ont été faites mais que c'est très

variable selon les régions. Il explique ensuite qu'un code de conduites a été rédigé en Europe pour optimiser ces centres et qu'à Genève, l'Etat demande une rationalisation des installations et des méthodes de rafraîchissement. Il indique encore que des solutions de valorisation de la chaleur ont été développées et permettent de limiter les risques durant les périodes critiques.

Un députée (S) demande quelle est l'origine de l'interdiction des subventionnements croisés entre les diverses activités des SIG. Elle ajoute avoir l'impression d'un discours schizophrène de la part du politique qui demande aux SIG des investissements tout en lui interdisant nombre de choses.

M. Ruegg répond que les SIG font l'objet de multiples examens, audits, contrôles de différents organes cantonaux et fédéraux. Il mentionne qu'il s'agit là de défis stimulants. Il rappelle alors que la situation financière des SIG s'est améliorée constamment durant ces dix dernières années et que le défi, maintenant, est d'équilibrer chaque activité. Il rappelle encore qu'il y a deux dimensions, soit SIG groupe, et chaque activité qui possède sa propre gestion économique.

M. Verburgh précise que la période est charnière. Il répète qu'en 2014, il sera nécessaire de résoudre la question du financement d'Eco 21.

M. Ruegg rappelle que les SIG auront des besoins financiers importants ces prochaines années compte tenu des différents projets qui démarrent.

Un député (L) demande s'il est possible de constater une amélioration de la consommation dans l'industrie grâce aux allumages progressifs des machines. Il se demande également s'il est utopique de croire que ces pointes de consommation pourront être gérées par l'énergie renouvelable.

M. Verburgh déclare que le pic augmente beaucoup plus que la consommation. Il précise que les ménages ont de mauvais résultats. Il rappelle également qu'il y a une tendance générale qui fait s'attaquer à la problématique climatique et au CO2 ainsi qu'à la problématique de l'économie d'énergie. Il remarque cependant que résoudre la question du CO2 entraîne une augmentation de la consommation d'électricité.

Le même député demande s'il ne faut pas appliquer un comptage indirect à tout le monde.

M. Verburgh répond que c'est l'avenir, par le biais de compteurs intelligents. Il remarque toutefois que pour le moment un compteur intelligent coûte quatre fois plus cher qu'un compteur habituel.

M. Ruegg précise que l'on parle de 350 à 400 millions. Il précise par ailleurs qu'avant de passer au smart compteur, il faut que la maison soit une

smart maison et le consommateur un smart consommateur. Il ajoute que l'on y parviendra mais que la question reste de savoir quand.

M. Verburgh évoque encore la voiture électrique qui permet de pallier le moteur à explosion mais qui demande beaucoup d'électricité.

Un député (PDC) pense que la Commission a bien compris la problématique du financement d'Eco 21. Il évoque alors la nouvelle loi sur l'énergie et il demande quel partenariat a été mis en place.

M. Epelly répond que cette loi vise les grands consommateurs électriques et thermiques. Il ajoute que ces derniers doivent soit signer une convention d'objectifs sur dix ans avec un monitoring, soit procéder à un audit énergétique et mettre en œuvre les mesures rentables. Il signale que les SIG ont communiqué la liste de ces grands consommateurs à qui sera adressée une lettre. Il précise que la liste des grands consommateurs de mazout est plus difficile à établir.

Un député (Ve) remarque que le découplage permettrait aux SIG d'augmenter leur tarif si la consommation venait à diminuer. Il ajoute que cela pourrait représenter un mode de financement d'Eco 21.

M. Ruegg acquiesce mais il mentionne que c'est très compliqué à faire. Il pense qu'il y a d'autres moyens alternatifs comme une taxe de 1%.

Un député (UDC) intervient et déclare que le principe qui le dérange c'est l'augmentation des tarifs en récompense des efforts d'économie. Il pense que c'est une équation psychologiquement intenable.

M. Ruegg remarque qu'il y a effectivement un effet pervers. Il rappelle alors que la Californie est un modèle en matière énergétique.

M. Verburgh demande ce qui est préférable : le KWh à 10 centimes avec une facture de 100.- ou le KWh à 20 centimes avec une facture de 80.-.

Un député (R) demande ce qu'il en est du gaz.

M. Ruegg répond que l'offre devient surabondante grâce à des découvertes qui ont permis de maintenir les prix. Il ajoute qu'à priori les réserves de gaz sont plus importantes que les réserves de pétrole. Il remarque cependant qu'il est difficile de faire des projections.

M. Epelly rappelle que tout le monde paye une taxe sur le fuel et le gaz qui amène 600 millions à la Confédération. Il rappelle également que c'est de cette masse financière que sortent les subventions octroyées pour les isolations de bâtiments.

Audition de M. Philippe de Rougemont, président de Noe21

M. de Rougemont prend la parole et déclare s'être renseigné sur Eco 21 et il remarque que les SIG ont initié une politique volontariste avec des résultats qui se voient déjà maintenant. Il constate qu'il y a donc un réel progrès à Genève sans avoir pris en compte le découplage. Il évoque alors la Californie et déclare que l'économie réalisée entre 2005 et 2008 est de 5,4 milliards pour un coût de 2,7 milliards. Il ajoute que le RAP (*Regulatory Assistant Projects*) indique que c'est généralement la réponse la plus chère qui est choisie pour les économies d'énergie, pour des raisons d'inertie. Il signale en outre que l'exemple de la Californie nécessite un réajustement des institutions.

Il évoque ensuite le Vermont et déclare que 5% des dépenses des fournisseurs d'énergie sont affectées à des DSM, alors qu'à Genève, le taux est de 1%. Il rappelle que l'objectif en 2010 était de réduire la consommation de 1,7% avec en contrepartie une hausse de 1,3%. Il mentionne que l'objectif d'Eco 21 est d'aplanir la courbe. Il signale encore que le Vermont emploie 130 personnes pour parvenir à ce résultat. Il ajoute que la loi de cet Etat indique que les fournisseurs doivent toujours choisir la solution la moins chère. Il ajoute qu'à Genève, M^{me} Lestrat a chiffré les coûts des Mégawats et qu'il s'avère que la solution la moins chère est bien d'investir dans la réduction de la demande. Il déclare alors que la question qui se pose est de définir le financement de la suite d'Eco 21. Il pense en l'occurrence que cela dépend des résultats de fin d'année.

Il évoque ensuite l'exemple de Bâle et déclare que les mesures bâloises peuvent être appliquées à Genève avec ou sans libéralisation du marché. Il remarque que cet exemple pourrait constituer une piste de réflexion. Il en vient ensuite aux Etats généraux de l'énergie qui se sont déroulés il y a peu de temps et il remarque avoir interrogé les SIG en leur demandant quels seraient les résultats si les centaines de millions attribués à une centrale à gaz étaient donnés à Eco 21. Il précise que c'est une question qui semble pertinente et que personne ne connaît le résultat. Il évoque encore le projet de Constituante et il déclare qu'il y a deux articles dont un sur les SIG. Il remarque que cette disposition promeut les énergies renouvelables.

Un député (UDC) rappelle que les SIG ont déjà un fonds de péréquation et il mentionne n'avoir guère d'autre idée pour le financement d'Eco 21.

M. de Rougemont répond qu'en Californie, une partie de l'économie faite sur l'énergie est rendue aux fournisseurs à hauteur de 30%, ce qui permet un autofinancement. Il ajoute qu'à Genève, le potentiel serait de 10%.

Le même député remarque qu'il serait possible de scinder en deux le fonds de péréquation.

Un député (R) demande s'il est favorable à des certificats blancs.

M. de Rougemont répond que Noé 21, pour laquelle il travaille, s'est rendue à Paris pour entendre un débat sur cette question et il remarque qu'il s'avère que les résultats ne sont pas encore très satisfaisants. Il déclare toutefois croire à cette solution mais il pense qu'une volonté d'intention très forte est nécessaire.

Un député (UDC) demande ce qu'il pense de la centrale chaleur-force.

M. de Rougemont déclare ne pas y être opposé. Il pense qu'un compromis sur le gaz avec une double compensation pourrait être une option. Il ajoute que le gaz entraîne cependant des inquiétudes pour la santé publique. Il remarque en outre que le débat sur la compensation du gaz débute et que plusieurs chiffres sont avancés.

Un député (PDC) remarque que le chauffage à distance entraînera des désaffectations de chaufferies.

M. de Rougemont acquiesce.

M. Epelly intervient et déclare à l'égard des compensations que la loi fédérale limite le champ des compensations. Il explique que la Confédération estime en effet qu'un bâtiment neuf est neutre en matière de CO² et n'attribue dès lors pas de subvention pour un projet portant sur le CO². Il pense qu'un dispositif légal serait nécessaire pour aller dans ce sens. Il remarque par contre qu'il y a un gros potentiel sur la rénovation de bâtiments et il mentionne que les 200 millions affectés à cela font l'objet de nombreuses demandes.

M. de Rougemont remarque que les choses changent très vite dans le domaine. Il explique que des directeurs d'Alpiq disent des choses intéressantes et il remarque que c'est en pensant en grand que l'on pourra avancer. Il pense qu'il faudrait réfléchir les investissements dans l'économie d'énergie comme les investissements pour une usine à gaz. Il signale encore que 200 millions pour l'ensemble de la Suisse sont insuffisants alors qu'il faudrait plus d'un milliard par an uniquement pour Genève.

M^{me} Garbelly remarque que la taxe fédérale pour la promotion des énergies renouvelables est à 0,45 cts/KWh alors que la loi permettrait déjà d'aller jusqu'à 0,6 cts/KWh.

Un député (Ve) demande quel investissement serait nécessaire à Genève pour poursuivre la courbe qui a été amorcée.

M. de Rougemont déclare qu'il ne le sait pas mais il mentionne qu'il pourra fournir les chiffres à la Commission.

Une députée (S) remarque que le découplage n'est donc pas la meilleure stratégie pour Genève et elle remarque que différentes pistes de réflexion ont été évoquées. Elle demande quelles seraient les pistes les plus pertinentes pour le financement de la suite d'Eco 21.

M. de Rougemont répond que la question ne se pose généralement pas pour la construction d'une usine à gaz, ni pour le nucléaire ou pour un barrage. Il pense qu'il faudrait que cela soit pareil pour l'économie d'énergie.

Un député (Ve) demande s'il existe des programmes similaires à Eco 21 aux USA.

M. de Rougemont acquiesce en mentionnant que c'est également le cas au Canada.

Le même député remarque que l'un n'est donc pas incompatible avec l'autre.

M. de Rougemont acquiesce.

Le même député se demande si le découplage pourrait encore améliorer la situation à Genève.

M. de Rougemont répond qu'il est plus intéressant de réduire la demande tout en soulignant, avec des actions comme le découplage, les intérêts. Il ajoute que le découplage peut donner les conditions pour accroître encore Eco 21. Il pense que ce sont des gisements d'économie d'énergie qu'il faut mettre à profit.

Le même député demande s'il est possible d'avoir l'étude de Mme Lestrat.

M^{me} Garbelly répond que ce sont les SIG qui ont mandaté cette étude. Elle transmettra la demande.

M. de Rougemont évoque encore l'élasticité des prix et il déclare que cet aspect est difficile. Il pense qu'une réforme fiscale écologique serait la Rolls des mesures mais il rappelle qu'elle est difficilement applicable aux gens.

Un député (UDC) remarque que cette politique est possible lorsque les gros consommateurs sont captifs.

M. de Rougemont rappelle que l'Allemagne et l'Angleterre y sont parvenu. Il évoque ensuite l'option du timbre d'acheminement qui pourrait être un moyen de financer Eco 21 et il mentionne qu'en se référant à l'étranger, il est possible de s'apercevoir qu'il existe des solutions.

M. de Rougemont déclare que le découplage a permis aux fournisseurs de financer une réduction de la demande. Il ajoute que cela permet donc d'appliquer une politique d'économie d'énergie durable. Il remarque que la diminution de la facture aux USA couvre la taxe de 2%. Il pense en fin de compte qu'il convient de revenir au terme découplage qui signifie une scission du revenu dans le but d'investir des fonds dans des DCM. Il répète que tout cela nécessite des modifications institutionnelles.

Un député (UDC) déclare que c'est donc l'Etat qui couvrirait la perte des SIG.

M. de Rougemont répond par la négative en rappelant l'existence d'un fonds de péréquation plus la souplesse de l'élasticité du prix de l'énergie.

Un député (PDC) pense que le tour de la question a été fait. Il mentionne que cette réflexion était particulièrement intéressante et il remercie les Verts pour l'avoir initié. Il ajoute que cela a permis de prendre conscience qu'Eco 21 n'aura plus de financement à termes. Il remarque par ailleurs que selon le premier signataire lui-même, la solution californienne n'est pas la bonne. Il rappelle en outre qu'il existe déjà une dynamique à Genève.

Il pense qu'une solution de ce type ne peut pas être appliquée au niveau du canton et devrait l'être par la Confédération. Il propose donc de rejeter la motion mais d'indiquer dans le rapport qu'il est nécessaire de veiller à assurer le financement d'Eco 21.

Un député (Ve) rappelle que le but de cette motion était de trouver une solution pour optimiser les économies d'énergie. Il ajoute qu'il est toujours possible d'amender cette motion et de créer une résolution pour que le Conseil d'Etat trouve une solution de financement garantissant la pérennité d'Eco 21. Il mentionne qu'il est également possible de proposer un PL pour ce faire suggérant peut-être une taxe. Il remarque en l'occurrence que 6.- par ménage et par année serait un montant modeste et raisonnable et permettrait de dégager des fonds.

Un député (UDC) déclare que cette motion s'est révélée, au final, plus intéressante qu'il n'y paraissait au début. Il déclare cependant qu'il refusera cet objet pour les mêmes raisons évoquées par son préopinant PDC. Il pense par ailleurs que le decoupling reviendra tôt ou tard sur la table. Il ajoute qu'il serait judicieux de demander aux SIG si des pistes de réflexion existent déjà pour le financement d'Eco 21.

Un député (R) remercie également les signataires de cette motion qui a amené de nombreux éléments. Il ajoute que le système actuel est complexe et qu'il existe déjà un programme d'économie d'énergie. Il remarque qu'il

refusera cette motion bien qu'il soit en faveur des économies d'énergie. Il pense que c'est en effet le financement d'Eco 21 qu'il faut résoudre.

Un député (S) déclare partager cet avis. Il ajoute que le découplage est un système très compliqué qui permet d'obtenir des effets auxquels il serait possible de parvenir plus simplement. Il signale attendre de la Droite sa proposition. Il se demande s'il ne faudrait pas transformer cette motion en résolution et la renvoyer à la Confédération. Il termine en mentionnant que son groupe s'abstiendra.

Un député (MCG) déclare que son groupe salue cette motion mais il remarque qu'il s'abstiendra.

Un député (L) relève la politique volontariste des SIG en ce qui concerne Eco 21. Il évoque ensuite le financement de ce programme et il déclare qu'une piste de réflexion pourrait être celle de la CCF. Il pense par ailleurs que la priorité relève du programme bâtiments-énergie et il constate que les fonds pour cela sont déjà épuisés. Il ne croit pas que les SIG aient besoin du système de découplage mais plutôt d'une solution pour financer Eco 21. Il termine en mentionnant que son groupe ne soutiendra pas cette motion.

Un député (PDC) remarque qu'il serait intéressant d'entendre le Conseil d'Etat sur la question du financement d'Eco 21.

Un député (S) ajoute que cela permettrait d'avoir un rapport complet.

M. Epelly déclare ne pas connaître la position du Conseil d'Etat sur la question.

Un député (Ve) propose alors l'audition de Mme Rochat.

Un député (R) remarque que la position du Conseil d'Etat risque d'être identique à celle de la Commission. Il ajoute que Mme Rochat fera quoi qu'il en soit une déclaration en plénière.

Un député (Ve) pense qu'il serait tout de même préférable d'entendre le Conseil d'Etat avant de procéder au vote.

Le président propose alors de faire un vote sur la question.

Une députée (S) déclare que tout le monde est d'accord sur la question de l'applicabilité du découplage. Elle ajoute qu'elle aimerait un projet consensuel au sein de la Commission afin de répondre à la demande de financement d'Eco 21. Elle pense en l'occurrence qu'un PL serait une bonne idée et elle espère que la Droite sera participative sur le sujet.

M^{me} Garbelly mentionne que le soutien du Conseil d'Etat à la CFF était conditionné à la priorité des économies d'énergie.

Un député (PDC) rappelle qu'une motion a été votée sur la géothermie. Il ajoute imaginer difficilement un PL de commission et il proposerait plutôt une motion ou une résolution.

Un député (Ve) rappelle qu'Eco 21 est financé par les SIG mais il remarque que l'argent vient de quelque part. Il ne comprend pas que la Commission soit opposée à une taxe. Il ajoute que cela est regrettable alors que tout le monde souhaite des économies d'énergie.

Le président passe au vote de l'audition de Mme RoCHAT :

En faveur : 7 (2 Ve, 2 R, 1 L, 2 MCG)

Non : 3 (1 UDC, 1 S, 1 PDC)

Abstentions : 3 (1 S, 1 L, 1 PDC)

Une députée (S) propose encore que les SIG présentent leur plan quadriennal lors de cette même séance.

Le président acquiesce. Il passe au vote le principe de cette audition :

En faveur : 11 (2 Ve, 2 S, 1 R, 2 L, 2 MCG, 2 PDC)

Abstention : 2 (1 R, 1 UDC)

Audition de MM. André Hurter, directeur général et Cédric Jeanneret, responsable Eco21 des SIG

M. Hurter prend la parole et déclare que la première année qui a suivi le lancement d'éco21 en 2007 a été très floue et que seule de la communication a été réalisée. Il ajoute que tout le projet a été repris il y a deux ans ce qui a permis d'atteindre un résultat de 28 GWh/an d'économies d'électricité fin 2010 pour un coût cumulé de 11 millions. Il précise en outre que les SIG ont gagné le Watt d'Or qui récompense les meilleures performances énergétiques suisses grâce à l'un de leur plan éco21. Il ajoute que l'objectif principal d'éco21 est d'économiser 150 GWh/an à l'horizon 2013.

M. Jeanneret précise que si cette dernière se stabilisait à 3% par an comme en 2008, les 150 GWh/an économisés fin 2013 ne permettraient que de freiner cette surconsommation alors qu'avec une croissance de 0 comme en 2009, la consommation par habitant reviendrait à ce qu'elle était dans les années 90. Il mentionne que si le trend moyen effectif de 1,6% se maintient, éco21 devrait permettre de stabiliser la consommation, malgré la forte croissance économique et il signale qu'injecter sur le réseau de l'électricité ou en économiser a le même effet pour le réseau. Il explique ensuite que le plan d'actions s'adresse à tous les consommateurs. Il indique qu'il y a dix

actions planifiées et que la première ayant été réalisée à large échelle était l'Opération Doubléco et sa chasse aux « énergivores », sur un ton humoristique.... Il indique ensuite que l'offre pour les grosses entreprises sera lancée d'ici un mois, le but étant de les accompagner de manière financière et via des ateliers de formation ainsi que par l'achat de certificats CO2.

Il mentionne que l'idée est de mettre en place un spécialiste de l'énergie dans chaque entreprise, laquelle touchera 15'000.- par an pour l'engagement ou le dédommagement d'une personne de ce type. Il ajoute qu'une autre action vise les ménages défavorisés ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter du matériel efficient. Il précise que lors de la dernière opération de ce type menée à Vernier, 502 visites ont été effectuées en 2 semaines afin de remplacer des ampoules, des lampadaires, des multiprises, etc., un projet qui a permis de remporter le Watt d'or. Il remarque, cela étant, que le gros du chemin se trouve encore devant et que les SIG apprennent tous les jours en mettant en œuvre ces nouvelles activités.

Il rappelle encore que les SIG ont prévu de consacrer sur la durée du programme éco21 100.- par habitant ce qui devrait permettre une économie totale moyenne de 300.- sur les factures d'électricité de tous les genevois, plus le développement du green business. Il ajoute que le potentiel d'économie d'électricité à Genève est estimé à 737 GWh par an, dont par exemple 50 qui pourraient être activés en assainissant des allées d'immeubles constamment allumées...

Il mentionne qu'il faut considérer que les économies d'énergie sont la ressource énergétique numéro 1. Il ajoute que pour ce faire, un cadre légal est nécessaire, tout comme l'adhésion des consommateurs et la disponibilité de professionnels formés. Il précise qu'il est bien évidemment nécessaire d'assurer le financement du projet. Il rappelle que la finalité demeure la société à 2000 Watts sans nucléaire. Il se réjouit des objectifs ambitieux de la loi et remarque qu'il faut se demander s'il faut compter uniquement sur la bonne volonté et les incitations ou ne pas mettre en place des sanctions.... Il évoque ensuite le financement et déclare que plusieurs pistes sont explorées afin de pérenniser les programmes d'économies :

- Taxe sur le timbre d'acheminement.
- Marché des certificats blancs.
- Nouveaux produits incluant des économies.

Il déclare encore qu'il y a évidemment beaucoup de conditions nécessaires mais qu'aucune n'est suffisante. Il évoque alors le Vermont qui abrite une population de 600'000 personnes et vingt utilities et il mentionne

que cet Etat s'est rendu compte qu'il était moins onéreux d'économiser de l'énergie plutôt que de l'acheter, et que cela permettait de créer de l'emploi au niveau local. Il signale que 120 GW/h sont économisés chaque année. Il précise que ce sont des gens très pragmatiques.

M^{me} Rochat prend la parole et déclare que le prix de l'électricité n'est pas assez cher et donc pas assez dissuasif. Elle pense qu'il convient de travailler sur le prix de l'électricité de façon à inciter les consommateurs à entreprendre des actions d'économie via le timbre d'acheminement de l'énergie, les taxes ou le prix de l'énergie. Elle ajoute qu'un groupe de travail a été constitué et elle remarque que sa préoccupation porte sur ce chantier. Elle déclare encore que des expériences ont été menées dans d'autres cantons, notamment à Bâle et elle précise qu'il faut maintenant creuser la réflexion. Elle rappelle que c'est également une demande des communes et elle répète que l'idée est de rendre la consommation responsable.

Un député (PDC) remarque que les SIG sont des vendeurs d'énergie et font en parallèle la promotion d'économies d'énergie. Il ajoute que la Commission imagine bien que sans soutien financier, une telle dynamique est impossible.

M. Hurter remarque que cette démarche économique permet également de développer des services énergétiques, ce qui nécessite des savoir-faire différents. Il ajoute qu'il convient de faire attention à la croissance et il remarque que la croissance en 2010 semble assez forte, malgré Eco 21. Il rappelle en outre que les prix sont à la baisse mais que la production européenne provient à 60% d'énergies fossiles, ce qui implique qu'à terme, la tendance sera à la hausse. Il déclare alors que les SIG peuvent encore soutenir Eco 21 quelque temps mais que ce ne sera pas de manière pérenne. Il ajoute que l'idée est d'avoir un système auto-suffisant.

Un député (R) remarque que les économies d'énergie participent à la croissance économique. Il mentionne cependant qu'avec le temps il sera nécessaire d'être de plus en plus inventif et financer toujours plus pour obtenir des résultats. Il demande s'il existe des projections à cet égard. Il demande également quels sont les besoins financiers pour assurer Eco 21 et si tous les mécanismes financiers sont bien calibrés.

M. Hurter répond que la technologie avance très vite et il remarque que les nouvelles technologies ouvrent de nouveaux gisements d'économie.

M. Jeanneret ajoute que l'idée est d'économiser de l'énergie pour pouvoir l'utiliser à bon escient ailleurs. Il donne l'exemple des maisons Minergie ou des voitures électriques qui consomment plus d'électricité mais globalement moins d'énergie que les équipements traditionnels et il pense que SIG doit

accompagner leurs clients vers le mieux et moins consommer car l'objectif n'est pas de vendre toujours plus d'énergie.

Il ajoute que la Californie met 1% du chiffre d'affaire des utilities et le Vermont 5% de ses ventes d'électricité dans des programmes d'économie. Il pense qu'à Genève, il faut compter de 2 à 5% du chiffre d'affaire des SIG si le souhait est d'aller plus loin qu'Eco 21. Il répète que la réflexion est en cours.

M. Hurter ajoute que les SIG doivent fournir de l'énergie en assurant la sécurité et la qualité de l'approvisionnement tout en garantissant des coûts minimaux.

Un député (PDC) observe que la piste à suivre est plutôt celle du Vermont que celle de la Californie. Il déclare encore que ce qui a permis de financer ce programme n'existe plus et qu'il faut trouver un moyen pour pérenniser Eco 21. Il demande si une piste est plus pertinente qu'une autre pour Genève.

Il déclare qu'il est clair que la logique du Vermont semble plus judicieuse, à la lumière des 3 ans de retour d'expérience d'éco21. Il évoque encore la soule Alpiq et déclare qu'il reste 200 millions dont on peut utiliser une partie. Il remarque qu'il serait possible d'imaginer une taxe avec une participation de cette soule.

Un député (L) demande si les conseils en termes de services sont envisagés par le biais des SIG ou via des prestataires externes. Il remarque que la question du monopole se pose.

M. Jeanneret répond que les SIG n'ont pas la capacité de tout faire au vu de l'importance du travail. Il ajoute que les SIG travaillent donc en partenariat et aimeraient faire office de catalyseur.

Le même député demande s'il y a des collaborations avec les associations professionnelles.

M. Jeanneret acquiesce.

M. Hurter rappelle que l'équipe SIG qui s'occupe des assainissements énergétiques se compose de cinq personnes. Il ajoute que le but n'est pas de maximiser les profits.

M. Jeanneret précise que la base du succès repose sur la confiance et il mentionne que cette dernière se construit sur des partenariats très transparents.

Le même député demande ensuite si la tarification progressive serait basée sur la puissance, la force ou l'ampérage.

M. Hurter répond qu'il n'y a pas de modèle abouti pour le moment. Il ajoute qu'il est déjà nécessaire de réfléchir sur le fonds afin de savoir si cela est envisageable.

Le même demande si la tarification serait faite par secteur.

M. Hurter acquiesce. Il ajoute qu'il faut développer des solutions spécifiques comme pour Kugler.

Le même député demande ensuite si l'intercantonalité porte sur autre chose que sur l'éolien.

M. Hurter répond qu'il y a des programmes fédéraux pour le solaire notamment. Il rappelle qu'il existe à Genève huit centrales solaires et qu'il est question d'augmenter la production de 50%. Il ajoute que les SIG n'ont pas de plan solaire en-dehors du canton.

Une députée (S) demande quels sont les délais pour obtenir des résultats du groupe de travail.

Mme Rochat répond qu'en principe, les résultats devraient être connus au moment de la détermination du prix.

La même députée demande s'il est possible d'estimer que les SIG peuvent se débrouiller seuls ou si le soutien du canton est nécessaire. Elle demande également si un financement de 3 à 5% du chiffre d'affaire des SIG dédié à Eco 21 est envisageable.

M. Hurter remarque que le document stratégique sur la politique des SIG est presque terminé et il rappelle qu'Eco 21 est l'un des 33 projets stratégiques des SIG. Il rappelle également que ces derniers ont accès aux marchés et qu'il convient de trouver un équilibre. Il pense que le canton doit fournir les limites et le cadre aux SIG. Il rappelle également que les SIG ont une autonomie financière, ce qui permet une liberté de manœuvre importante en termes de réactivité. Il propose alors à la Commission d'avoir un débat de fonds sur la stratégie des SIG.

Le président en prend note et il remarque que l'intérêt est très clair.

M. Jeanneret ajoute que les SIG ne laisseront pas s'arrêter Eco 21 sans faire de proposition.

M. Hurter déclare alors que la stratégie prévoit un endettement de un milliard d'ici 2010 avec un montant pour Eco 21, mais il répète que cette option n'est pas pérenne.

Un député (Ve) signale qu'il faut aussi tenir compte de la libéralisation du marché et il se déclare étonné de constater que les SIG ne penchent pas du côté d'une taxe.

M. Hurter répond que le prix de l'énergie est en fonction du marché et de l'Elcom. Il ajoute qu'il n'est donc pas possible de se récupérer sur le timbre. Il rappelle par ailleurs que le principe de la taxe n'est pas concluant comme le démontre la taxe sur les déchets qui n'a pas bougé depuis des années. Il précise en outre que cette option est aléatoire puisqu'elle dépend d'une décision politique.

Le même député s'interroge sur la corrélation entre le prix de l'énergie et la taille des gisements d'économie d'énergie.

M. Jeanneret répond que les chiffres des gisements d'économie d'énergie ont été modélisés par le biais d'une étude qui date de 2007. Il ajoute que cet aspect est en cours de réévaluation.

M^{me} Rochat répète que de nombreuses conditions sont nécessaires mais qu'aucune n'est suffisante. Elle ajoute que la loi sur l'énergie a été déployée mais qu'elle est insuffisante tout comme Eco 21. Elle mentionne ensuite ne pas être en faveur d'une taxe et elle pense qu'il faut tabler sur les gros consommateurs.

Le président remercie alors Mme Rochat, M. Hurter et M. Jeanneret qui se retirent à 18h35 suivis de M. Epelly. Il signale ensuite qu'il convient de finaliser la motion.

Un député (Ve) signale que le vote sur la motion n'est pas à l'ordre du jour.

Le président acquiesce et déclare que ce sera le cas la prochaine fois.

Un député (PDC) mentionne avoir le sentiment, à entendre Mme Rochat, que la réflexion pour trouver un financement en est à ses balbutiements. Il précise que l'idée d'une résolution ou d'une motion de commission lui semble toujours judicieuse.

Un député (L) déclare qu'il faudrait faire cela après avoir pris connaissance de la stratégie des SIG.

Le président signale qu'il doit en parler avec M. Hurter dans deux semaines. Il ajoute qu'il fera des propositions de dates après cet entretien.

Un député (PDC) rappelle qu'une motion s'adresse au Conseil d'État afin d'inciter ce dernier à une action ou à une réflexion.

Un député (L) pense qu'il serait judicieux de trouver une solution dans le cadre stratégique sans créer de travail parlementaire supplémentaire.

Un député (PDC) rappelle alors que les motions de commission sont renvoyées directement au Conseil d'État.

Un député (Ve) partage l'opinion de son préopinant PDC. Il ajoute que le rôle de la Commission est de mettre une pression sur le Conseil d'État.

Un député (S) remarque qu'il faut prendre en compte le fait que d'autres acteurs sont également soumis aux contraintes auxquelles les SIG sont soumis. Il pense qu'il est nécessaire d'attendre la présentation des SIG et de lancer une motion si nécessaire après coup.

Un député (R) déclare que la Commission pourrait inviter les SIG à prioriser ses 33 projets stratégiques.

C) Discussion et votes

Le premier signataire et député (Ve) prend la parole et déclare que les auditions ont été intéressantes et ont démontré que les économies d'énergie avaient un impact important. Il ajoute qu'il est également apparu qu'il fallait trouver un mode de financement afin de poursuivre les efforts d'éco 21. Il rappelle à cet égard qu'il était question de rédiger une motion ou une résolution de commission. Il rappelle qu'il est également possible de modifier la motion en invitant le Conseil d'État à trouver une solution de financement pour éco 21.

Le président signale alors avoir demandé aux SIG de venir exposer leur stratégie à laquelle éco 21 appartient, après le 15 avril. Il précise que M. Hurter semble très désireux de venir en parler devant la Commission. Il pense toutefois qu'il est nécessaire de procéder à un vote.

Un député (UDC) acquiesce et remarque qu'éco 21 est un autre sujet que le découplage.

Les partis s'étant d'ores et déjà exprimés à plusieurs reprises lors des auditions, aucune prise de position n'est demandée. Le président passe alors au vote de la M 1864 :

Pour : 3 (3 Ve)

Contre : 11 (2 S, 2 PDC, 3 L, 1 UDC, 2 MCG, 1 R)

Abst. : –

Mesdames et Messieurs les députés, au vu de ce qui précède, la majorité des membres de la Commission de l'énergie et des services industriels de Genève vous invite à refuser cette proposition de motion.

Proposition de motion (1864)

Le découplage : vendre moins, gagner plus !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le changement climatique;
- l'augmentation de la consommation d'électricité;
- la hausse des prix de l'énergie;
- la conception générale de l'énergie de la République et canton de Genève 2005-2009;
- la volonté affichée du Conseil d'Etat d'atteindre la société à 2000 watts en 2050;
- les solutions existantes pour réduire la consommation d'énergie,

invite le Conseil d'Etat

à étudier l'introduction à Genève d'un système dit « de découplage », qui rémunère les entreprises électriques indépendamment de la quantité d'énergie vendue.

Présentation de M. Hugo Zbinden

Secrétariat du Grand Conseil

M 1864

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Hugo Zbinden, Catherine Baud, Mathilde Captyn, Emilie Flamand, Michèle Künzler, Sylvia Leuenberger, Anne Mahrer, Brigitte Schneider-Bidaux, Pierre Losio, Jean Rossiaud et Christian Bavarel

Date de dépôt : 5 janvier 2009

Proposition de motion

Le découplage : vendre moins, gagner plus !

Un grand potentiel d'économies d'énergie inexploité

Économies sont rentables:

eco21: 53 Mio. -> 150 GWh

CCF: 200 Mio. -> 283 GWh

Pourquoi les économies ne sont-elles pas réalisées?

- Manque d'intérêt
- Manque de compétences
- Manque de capacité d'investissement

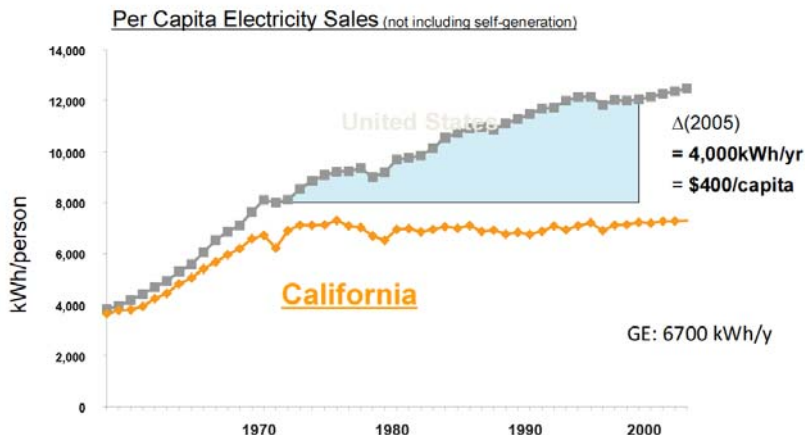
L'idée: le découplage

- Les gains des entreprises d'énergie (utilities, SIG) sont découplés des ventes d'énergie.
- « Un plan du moindre coût pour les consommateurs devrait être le plan du plus grand profit pour le service public »
NARUC « National Association of Regulatory Utility Commission » (1989)
- Marche dans un marché libre, mais régulé, pour l'électricité et le gaz.

Comment cela marche....

- Les SIG soumettent une demande de revenue nécessaire et d'estimations de ventes
- Le régulateur (CE) fixe les tarifs selon types de consommateur
- Si les ventes diminuent, la perte de gain est compensée la période suivante
- Si les ventes augmentent, les gains excédents sont redistribués aux consommateurs

Et cela marche... en Californie



...et à Genève?

- On a déjà un marché régulé. Le CE fixe un tarif "juste et raisonnable".
- Un plafonnement du prix, avec des effets pervers:
 - A court terme toute vente supplémentaire augmente le bénéfice. Revenu marginal des ventes > coût marginal (coûts fixe/coût variable)
→ incitation à la croissance des ventes
 - Investissements dans les économies d'énergies ne peuvent pas être amortis.

Conclusions

...invite le Conseil d'Etat

- à étudier l'introduction à Genève d'un système dit « de découplage », qui rémunère les entreprises électriques indépendamment de la quantité d'énergie vendue.

- Il faut trouver le cadre légal adapté pour Genève et la Suisse afin de mettre en œuvre le «principe de découplage».
- Une modification des incitations tarifaires, fiscales etc. doit aboutir à créer de la valeur dans la gestion de la demande et moins de valeur dans la vente de courant.

Présentation partielle SIG Eco21

Services industriels de Genève



Spécificités de la demande d'électricité du canton de Genève

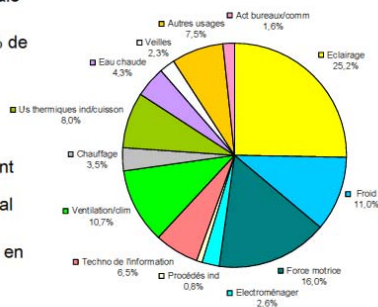
Etat des lieux, prospective et plan d'action éco21

2 - Quelques usages majoritaires



- L'éclairage est l'usage le plus consommateur avec un quart de la consommation électrique cantonale
- La force motrice représente 16 % de la consommation électrique (moteurs industriels, pompage, traction des transports et ascenseurs)
- Le froid alimentaire et le traitement d'air (ventilation et climatisation) consomment chacun 11 % du total
- Les technologies de l'information en forte croissance

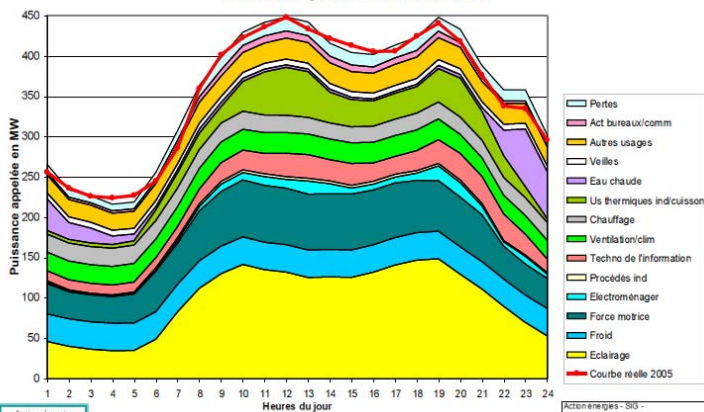
Répartition par usage de la consommation électrique totale
Canton de Genève - 2005



2 - L'éclairage : 30 % de la pointe de puissance de 11h



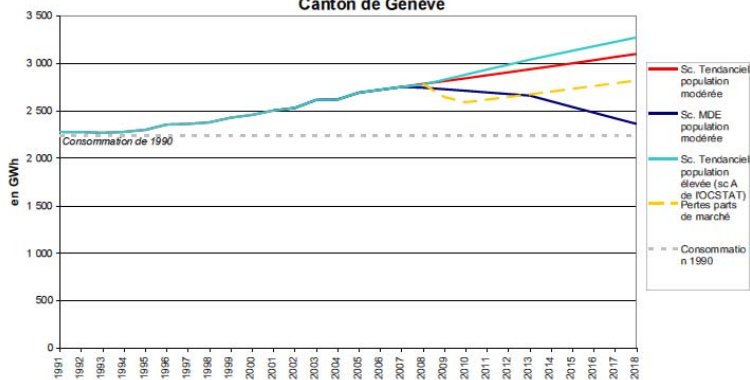
Courbe de charge par usage
Canton de Genève - novembre 2005



3 - Simulations prospectives de la demande d'électricité



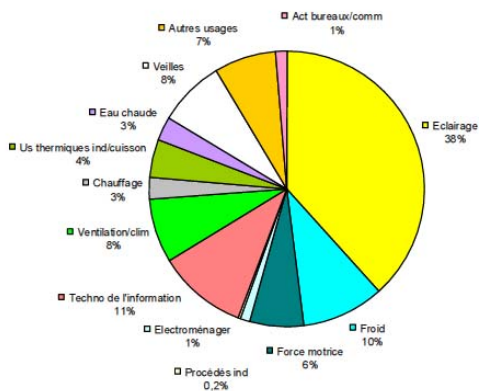
Evolution de la consommation électrique de 1991 à 2018
en fonction des scénarii
Canton de Genève



3 - Simulations prospectives de la demande d'électricité



Répartition des économies de consommation électrique par usage en 2018
Canton de Genève



Action énergies - SIG - res_come_final_2018.xls

Date de dépôt : 24 mai 2011

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Hugo Zbinden

Mesdames et
Messieurs les députés,

Personne ne conteste qu'il faille économiser de l'énergie, et en particulier de l'électricité, pour le bien de l'environnement, le climat, la protection des paysages et le porte-monnaie. L'énergie la moins chère, c'est celle qu'on économise ! Pourtant, aujourd'hui il reste toujours des gisements de négawatts, un potentiel d'économies, qui est rentable sur un horizon de quelques années. Pourquoi ces économies, même économiquement rentables, ne se font pas ?

Il y a plusieurs raisons à cela. La première raison probablement, c'est que l'électricité reste (trop) bon marché et que son coût ne représente pas une partie significative du budget de la majorité des entreprises et des ménages. Donc on ne passe pas assez de temps à réfléchir à des solutions pour un problème qui n'existe pas. La deuxième raison, c'est que les gens n'ont pas les compétences pour identifier le potentiel d'énergie et trouver des solutions, et peut-être pas les moyens d'investissements. Les entreprises électriques par contre, comme les SIG à Genève, auraient tous les facteurs réunis pour réaliser des économies, c'est-à-dire les compétences et les moyens d'investissements ; par contre, ils ne peuvent profiter du retour sur investissement.

L'idée du découplage est justement d'établir des conditions de base que la logique économique amènerait les SI à réaliser ces investissements rentables. Donc, au lieu de miser sur des taxes et des lois coercitives, on fait un pari sur les lois du marché.

Quel est le potentiel des économies d'électricité ? Selon la SAFE (Agence Suisse pour l'Efficacité Energétique) le potentiel d'économie d'énergie en Suisse est de 19 TWh (voir table 1).

| Economies réalisables [TWh] | Chaleur | Force | Lumière | Appareils | |
|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| Ménages | 4.08 | 0.04 | 1.08 | 2.25 | |
| Industrie | 0.68 | 3.45 | 0.64 | 0.06 | |
| Services | 1.16 | 3.32 | 1.64 | 0.57 | |
| Transports | - | 0.29 | - | - | |
| Total | 5.92 | 7.10 | 3.36 | 2.88 | 19.26 |

Table 1 : Potentiel d'économie d'électricité selon la SAFE
(source : Rapport Weinmann)

Par une simple règle de trois en comptant le nombre d'habitants en Suisse et à Genève, on obtient un potentiel pour Genève de l'ordre de 1200 GWh. Les SIG parlent dans le contexte de leur programme ECO 21 d'un potentiel de 737 GWh/an pour 2018, ce qui correspond à environ un tiers de la consommation actuelle du canton. Le potentiel d'économie est donc considérable.

Pour que les économies soient réalisées dans un régime du découplage, il faut qu'elles soient rentables. Quel est donc le prix de ces économies ? Une étude faite pour le canton de Fribourg en 2008 démontre que le coût moyen pour 13 mesures proposées revient à 9,6 cts/kWh, avec un amortissement sur 20 ans (voir table 2). C'est-à-dire qu'on peut produire les mégawatts à un prix très compétitif. Mais le prix n'est qu'un aspect des investissements dans les économies d'énergie. La figure 1 montre à l'exemple du projet ECO 21 les retombées pour l'économie genevoise de l'argent investi par les SIG dans des mesures d'économies d'énergie. Les 53 MCHF investis génèrent donc 105 MCHF de chiffre d'affaires dans une grande panoplie d'entreprises qui réalisent les mesures. Ils sont donc créateurs d'emplois durables dans un secteur d'avenir, qui génèrent eux aussi des retombées financières pour la communauté. Pour les clients, il résulte une économie financière de 62 MCHF. Les SIG sont les seuls à ne rien gagner dans l'histoire. Donc il faudrait installer un mécanisme qui permet aussi aux SIG de profiter de leurs investissements et de les pérenniser. Ce mécanisme correspondrait dans la figure 1 aux flèches claires qui remontent vers la case SIG. Le découplage pourrait être ce mécanisme, car il permet en particulier d'élever les prix de l'électricité si la consommation diminue.

| Suisse 2008 | | Effets: électricité économisée Potentiel technique [GWh] | Investis- sement [Mio frs] | Coût du kWh économisé [cts/kWh] |
|--|---------|---|----------------------------------|--|
| Liste des mesures «Efficacité énergétique» | N° | | | |
| Interdiction du chauffage électrique dans les nouvelles constructions | 1 | -* | -* | 0 |
| Interdiction à terme du chauffage électrique dans les constructions existantes (obligation d'assainir) | 2 | 4'328 | 11'540 | 13.3 |
| Interdiction de remplacement des chauffe-eau électriques | 3 | 981 | 2'475 | 12.5 |
| Limitation ou interdiction à terme des appoints électriques (PAC) | 4 | 58 | 78 | 6.7 |
| Moteurs industriels | 5 | 1'298 | 430 | 1.7 |
| Pompes de circulation dans les ménages | 6 | 1'644 | 1'321 | 4 |
| Assainissement de l'éclairage public | 7 | 29 | 113 | 19.3 |
| Eclairage pour l'habitation et les services | 8 | 779 | 1'137 | 7.3 |
| Ventilation | 9 | 173 | 577 | 16.7 |
| Climatisation, froid commercial | 10 | 87 | 58 | 3.3 |
| Appareils de bureau | 11 | 1'096 | 1'492 | 6.8 |
| Appareils ménagers | 12 | 2'048 | 5'245 | 12.8 |
| Stand-by ménages | 13 a | 289 | 144 | 2.5 |
| Stand-by services et industries | 13 b | 58 | 101 | 8.8 |
| TOTAL | | 12'867 | 24'711 | 1.7-19.3 |
| Coût moyen pondéré pour 20 ans | | | | 9.6 |
| ** Coût moyen pondéré pour 60 ans | | | | 5.3 |

Table 2 : Liste des potentiels d'économie par mesure avec ses coûts associés. (extrapolation d'une étude faite pour le canton de Fribourg) (source : Rapport Weinmann)

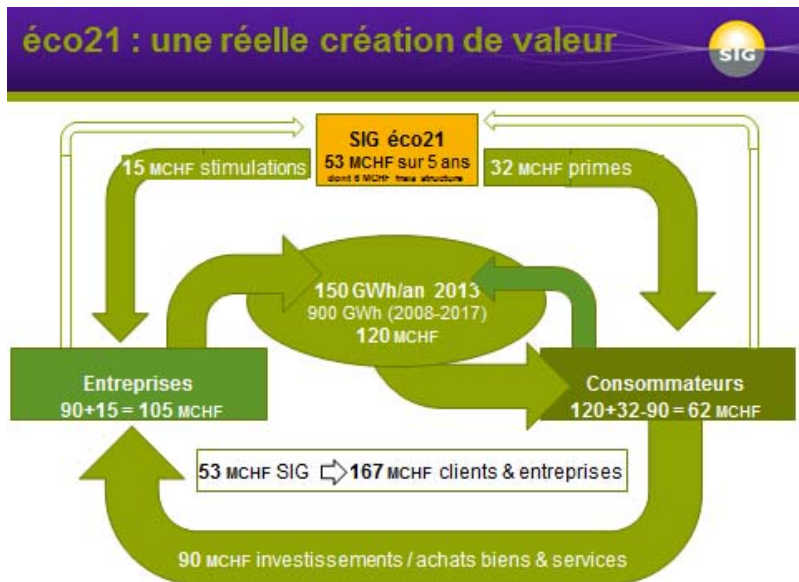


Figure 1 : Flux d'investissements et économies stimulé par ECO 21.
(présentation des SIG du 4 février 2011)

Donc il y a un grand potentiel d'économies d'énergie qui sont rentables, et les conditions fondamentales pour que le découplage puisse fonctionner sont réunies. Qu'en est-il de la réalisation du découplage en Suisse et plus particulièrement à Genève ? Les auditions censées répondre à cette question, notamment de M^{me} Pflieger de l'Université de Genève et de M. Gutzwiller, de l'OFEN, ont montré qu'il est très difficile d'y répondre. Tout d'abord, le découplage est un système mal connu en Suisse et personne n'a vraiment étudié son application en Suisse. Pour répondre à cette question, il faut avoir des connaissances multidisciplinaires, car à part des questions énergétiques, il y a évidemment toutes sortes de réflexions économiques et des contraintes qui entrent en jeu. Donc, si les auditionnés confirment les vertus du découplage, ils expriment leurs craintes que le système soit difficilement applicable à Genève. Ils soulèvent aussi que les SIG font déjà beaucoup d'efforts en la matière via leur programme ECO 21 et que le prix de l'électricité est fixé par le Conseil d'Etat, pas seulement basé sur des critères purement économiques. La majorité reprend essentiellement ces arguments et refuse la motion.

J'aimerais répondre à ces arguments de la manière suivante :

1. La majorité est très frileuse et refuse la motion catégoriquement comme le paysan refuse de manger ce qu'il ne connaît pas. Certes, le système du découplage n'est probablement pas tout facile à mettre en œuvre. Mais cela n'est pas une bonne raison pour refuser la motion. La motion ne demande pas de mettre en œuvre le système californien. Elle demande simplement d'étudier un tel système, qui devrait évidemment être adapté pour Genève. Et je pense que la réponse du Conseil d'Etat intéresserait beaucoup les milieux suisses de l'énergie. J'aimerais mentionner dans ce contexte que le conseiller national libéral-radical (sic !) Ruedi Noser plaide pour le découplage dans son papier de position du 11 avril 2011, *Wie bis 2022 eine liberale Energiewende erreicht werden kann : Ideen und Vorschläge*. Il dit dans le chapitre **Le découplage comme principe central**: ... *A première vue cet instrument intervient fortement dans le marché, en même temps il donne aux fournisseurs d'énergie une grande flexibilité dans leur stratégie : S'ils veulent motiver leurs clients de prendre des mesures pour une amélioration de l'efficacité énergétique et par quelles mesures est laissé complètement ouvert.* En acceptant cette motion, Genève pourrait confirmer son rôle de précurseur dans les questions d'énergies.
2. Les SIG font du bon travail avec leur programme ECO 21 (actuellement largement financé par la soulte d'EOS) et toute la commission les félicite. Mais il s'agit de pérenniser, voire d'augmenter leurs efforts dans le domaine. Le découplage pourrait amener une solution, vu que la majorité de la commission refuse d'autres sources de financement comme une taxe de promotion (*Förderabgabe* selon le modèle bâlois). Le système du découplage permettrait aussi d'inclure les concurrents des SIG qui apparaissent de plus en plus sur le marché genevois.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs les députés, les Verts vous invitent à accepter cette motion.